

tions locales que chaque année voit éclore, en éclairant les annales de chaque diocèse, de chaque province, permettent de dégager une vue d'ensemble.

L'Église a occupé une telle place en France avant la Révolution, que faire connaître ses organes, ses institutions, sa vie, c'est apporter un précieux appoint à l'histoire générale. Un tel sujet bénéficie d'avance de l'intérêt passionné qui s'attache à ce genre d'études. Il peut d'autant plus exciter la curiosité que ce passé a des lumières, peut-être des éléments de solution, pour certaines questions agitées ardemment autour de nous.

En écrivant ces pages, sans autre préoccupation que la vérité historique, nous avons eu la joie de parcourir des terres nouvelles. Nous serions heureux de faire partager cette impression et ce charme au lecteur.

La nouvelle édition de ce volume, que nous publions aujourd'hui, a été remaniée et développée avec des documents inédits, particulièrement avec la correspondance de Mgr de Boisgelin et de la Comtesse de Gramont. Comme les personnages sont de marque, et que leur correspondance dura trente ans, on y voit se refléter, avec un singulier éclat, les préoccupations politiques, religieuses, mondaines, d'une époque attirante entre toutes.

Paris, Mai 1912.

LIVRE PREMIER

SITUATION SOCIALE ET POLITIQUE

ORIGINE ET PRÉROGATIVES DES ÉVÊQUES

CHAPITRE PREMIER

Choix exclusif des évêques dans la noblesse

I. Cette enquête sur l'ancien clergé de France doit commencer par les évêques. — Grands noms de l'épiscopat. — Evêques fiers de leur naissance. — Depuis le concordat de François I^{er}, l'épiscopat envahi par la noblesse. — Sous Louis XIV, on y rencontre encore des roturiers. — II. Au xviii^e siècle, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, les plébéiens exclus de plus en plus. — Pourquoi ? — La nomination d'un roturier à l'évêché de Senes fut tout un événement. — En 1789, il n'y a pas un seul évêque roturier. — L'absence de particule chez quatre ou cinq n'est pas une preuve de roture.

I

La première place appartient ici aux évêques non seulement par droit de hiérarchie, mais aussi parce que ce sont eux qui donnèrent à l'ancien clergé de France ce cachet, cette renommée qu'il a gardés dans le souvenir de la postérité. Les curés étaient dans une situation trop modeste, passaient trop inaperçus pour marquer dans l'histoire avant 1789. C'est l'épiscopat qui, par son éclat, son carac-

tère, ses maximes, a fait la physionomie de l'Eglise gallicane. C'est donc par lui qu'il faut commencer notre étude.

Sortons de notre temps. Oublions un instant l'origine modeste, l'existence retirée, le train simple de nos évêques. Il s'agit de faire revivre à nos yeux un épiscopat noble, riche, brillant, mêlé à tous les rouages de l'Etat, à tous les grands intérêts du pays.

Ouvrez la *France ecclésiastique*, l'*Almanach royal* de 1789; vous serez tout d'abord frappé de ce fait: sur les cent trente évêques qui sont à la tête des diocèses, tous sortent de la haute noblesse ou de familles anoblies, noblesse d'épée ou de robe, beaucoup des premières maisons du royaume. Metz a un Montmorency-Laval; deux Rohan-Guemené occupent les sièges de Strasbourg et de Cambrai. Nous trouvons trois La Rochefoucauld à Rouen, à Beauvais et à Saintes; deux Talleyrand-Périgord à Reims et à Autun; un Durfort à Besançon, un Clermont-Tonnerre à Châlons-sur-Marne, un Polignac à Meaux, un Crussol-d'Uzès à la Rochelle, un Sainte-Aulaire à Poitiers, un Breteuil à Montauban, un Seignelay-Colbert à Rodez, un Dillon à Narbonne, un Chabot à Saint-Claude, un Sabran à Laon, un Latour-du-Pin-Montauban à Auch, un Vintimille à Carcassonne, deux du Plessis-d'Argentré à Limoges et Séz, un Maillé-la-Tour-Landry à Saint-Papoul, un Narbonne-Lara à Evreux, un Juigné à Paris, un La Marche à Saint-Pol-de-Léon, un Grimaldi à Noyon, un Mercy à Luçon, un Boisgelin à Aix¹. Tout l'armorial de France est représenté dans l'épiscopat. Si Saint-

1. Signalons encore un La Ferronnays à Lisieux, deux Nicolai à Béziers et à Cahors, un Roquelaure à Senlis, un Castris à Vabres, deux Bernis à Albi, un Lubersac à Chartres, un Bourdeilles à Soissons, un Marbeuf à Lyon, quatre Castellane à Mende, Lavour, Toulon et Senez, deux Brienne à Sens, deux Cicé à Bordeaux et à Auxerre, un Fontanges à Toulouse, un Bethizy à Uzès, un d'Osmond à Comminges, deux Conzié à Tours et à Arras, un Machault à Amiens, un Amelot à Vannes, un Puysegur à Bourges, un Bonal à Clermont, un Galard au Puy, un Flamarens à Nîmes, un La Luzerne à Langres, un Bausset à Alais, un Fumel à Lodeve, un d'Agoult à Pamiers, un Belloy à Marseille, un Suffren-Saint-Tropez à Nevers, un Pompignan à Vienne, un La Fare à Nancy, un Lauzières-Thémines à Blois, un Chalmazel à Coutances, deux Barral à Troyes, un Royère à Castres, un de Pressy à Boulogne, trois Cortois à Nîmes (Cortois de Balore), à Saint-Malo (Cortois de Pressigny), à Belley (Cortois de Quincey), deux Lastic à Couserans et à Rieux, etc.

Simon avait vu ces prélats, satisfait de leur naissance, il leur eût épargné les qualifications de « cuistres de séminaire », de « cuistres violets¹ ».

Ces évêques gentilshommes savaient et aimaient à faire savoir qu'ils avaient des ancêtres. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, fit établir à grands frais la descendance de sa famille par le généalogiste Gérin. Il tenait à prouver qu'elle était issue des anciens barons du Dauphiné et du fameux Amblard de Beaumont. On l'accusa alors de trop se ressouvenir « de ses parchemins² ». M. de Coucy, un descendant des fameux sires de Coucy, qui avait succédé en 1789, sur le siège de La Rochelle, à un prélat de très grand nom, M. de Crussol d'Uzès, vantait, en 1792, la parenté de sa maison avec les Bourbons. Saint-Simon a rendu célèbre la vanité généalogique de M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon, que l'abbé de Caumartin couvrit de ridicule en le recevant à l'Académie française. Un siècle plus tard, un autre Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, aime à rappeler que sa race est renommée « depuis tant de siècles par ses alliances avec les couronnes de France, d'Espagne, de Naples, et de Savoie »; il cite la devise: *Etiamsi omnes te negaverint, ego numquam te negabo*³. Si nous en croyons Bachaumont⁴, un pam-

1. Saint-Simon a la dent dure contre les évêques gens de peu qu'il ne paraît guère apprécier plus que les Jésuites et les Sulpiciens. Voyez le portrait qu'il trace de Lé Normand, évêque d'Evreux. « C'était, dit-il, un homme fait exprès pour le P. Tellier, un cuistre de la lie du peuple, qui, à force de répéter, puis régenter, après professer, était devenu habile en cette science dure de l'école et dans la chicane ecclésiastique, dont il entendait fort bien les procédures. Je ne sais qui le produisit au cardinal de Noailles qui le fit son official, et qui, dix ou douze ans après, le chassa honteusement pour des trahisons considérables qu'il découvrit que les Jésuites lui avaient fait faire et qui l'en récompensèrent par cet évêché. » *Mémoires de SAINT-SIMON*, édit. Hachette, in-12, t. V, p. 340. (Nous citerons cette édition). Saint-Simon (III, 381) appelle Roquette, évêque d'Autun, « homme de fort peu ». Il trouve (I, 191) à Godet des Marais, évêque de Chartres, un « extérieur de cuistre... une figure toute sulpicienne, un air cru, simple, aspect niais... un homme sans monde ».

2. Cf. le Père REGNAULT, *Christophe de Beaumont*, 1882, 2 vol. in-8, t. II, p. 378-389. — Beaumont se montra toujours particulièrement serviable et charitable pour les héritiers besogneux d'un grand nom, au point qu'un homme d'esprit du temps le surnomma le *commissionnaire* de la pauvre noblesse. *Ibid.* I, 412, 413.

3. Cf. pour les lettres de MM. de COUCY et CLERMONT-TONNERRE, THEINER, *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, 1858, 2 vol. in-8, t. II, 93-97; 257. *Mémoires de SAINT-SIMON*, I, 67, 132-135.

4. *Mémoires de BACHAUMONT*, 27 juillet, 1871.

phlétaire s'avisait de prétendre, en 1781, que M. Bateau de Girac, évêque de Rennes, avait pour ancêtre un boucher, en exercice à Angoulême en 1562. Aucune accusation ne pouvait être plus désagréable au prélat. Heureusement pour lui elle ne fut pas très clairement établie.

Le concordat de François I^{er}, en enlevant aux chapitres, pour l'attribuer aux rois de France, la nomination des évêques, avait eu pour résultat d'appeler de plus en plus les nobles à la tête des diocèses¹. La cour devenant la source de toutes les grâces, il fallait la fréquenter, attirer les regards du souverain, être d'une famille ayant puissance et crédit, pour obtenir ces grands sièges qui donnaient situation et richesses. Quand on parcourt la liste des titulaires avant et depuis François I^{er}, on constate, à partir du concordat, une poussée générale de gentilshommes vers l'épiscopat français. Sans doute, il y eut place au XVI^e et au XVII^e siècles pour les sujets d'élite sortant de la roture, bien que certains documents officiels, comme le fameux édit de 1679 sur le duel, ne dissimulent pas leur dédain pour *les gens de naissance ignoble*. Louis XIV laissa arriver aux plus hautes fonctions dans l'Etat, dans l'armée et dans l'Eglise, ceux qui pouvaient les honorer. Il est vrai que les premiers évêchés de France semblaient réservés à la grande noblesse. Il avait été question de Bossuet pour Lyon à la mort de M. de Villeroy, pour Paris à la mort de M. de Harlay. Il parut sans doute, malgré l'éclat de son génie, de trop petite naissance pour de tels sièges; mais enfin, il fut évêque jeune encore. Le XVII^e siècle compta dans les rangs de l'épiscopat des hommes sortis presque de la domesticité de Louis XIV, tels que Valot, Daquin et Félix, évêques de Nevers, de Fréjus et de Châlons-sur-Marne. Ancelin, évêque de Tulle, avait pour mère la nourrice du roi; Sanguin, évêque de Senlis, avait pour père un de ses maîtres d'hôtel. On vit se succéder alors sur le siège d'Agen trois évêques de vraie valeur, mais

1. Avant le concordat et pendant le moyen âge, on vit très souvent les évêchés attribués aux nobles. Cf. pour le moyen âge, LEBART DE LA TOUR, *Les élections épiscopales dans l'Eglise de France, du IX^e au XII^e siècle*, 1891, p. 219-221.

sans naissance, Claude Joly, Mascaron et Hébert; à Dax, deux prélats de condition très humble, Desclaux et Le Boux¹. Ce dernier était fils d'un batelier; il débuta par être balayeur dans un collège. Devenu évêque, il fut transféré, en 1667, de Dax à Périgueux. On dit à ce propos que le Boux était né gueux, qu'il avait vécu gueux et qu'il voulait Périgueux (périr gueux). Il laissa courir les calembours et occupa ce siège pendant trente-sept ans².

II

Le scandale d'un tel règne plébéien sera épargné à la France du XVIII^e siècle. Nous assistons encore çà et là, dans le premier tiers de cette époque, à quelque rare promotion roturière. Par exemple, Edme Mongin, déjà un peu déclassé par sa qualité de membre de l'Académie française, force par son mérite, en 1724, les portes de l'évêché *crotté* de Bazas. On sait l'obscur naissance et la brillante fortune de Dubois. Mais, à mesure qu'on avance vers la fin de l'ancien régime, ces exceptions disparaissent. Sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, on ne veut plus que des gentilshommes. Un édit de 1750 laissait la porte ouverte aux roturiers aspirant aux grades de l'armée. Le règlement du 22 mai 1781, renouvelé le 17 mars 1788, annula ces dispositions en exigeant rigoureusement pour tout officier quatre degrés de noblesse. C'était exclure tous les anoblis depuis un siècle³. Il eût été impossible de porter une pareille loi pour l'Eglise. On fit mieux, on l'appliqua sans la décréter.

1. M. BRUNETIÈRE (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} avril 1883, p. 675), après avoir cité Fléchier et Massillon, ajoute: « Sous l'ancien régime, excepté les ambassades et les grands commandements militaires, toutes fonctions depuis celle de commis des fermes jusqu'à celle même de premier ministre, étaient accessibles à tous. » Telle était la situation sous Louis XIV; mais cela n'était plus vrai de l'accession à l'épiscopat à la fin de l'ancien régime.

2. J. J. MONLEZUN, *Histoire de la Gascogne. Supplément*, 1850, in-8, p. 538.

3. A la même époque, les parlements semblent prendre pour règle de n'accepter pour conseillers que ceux qui ont deux degrés de noblesse. SIEYÈS dit en parlant d'eux dans sa brochure, *Qu'est-ce que le tiers état*: « Tout récemment, ils ont, sans autre façon, fait cadeau toujours à la noblesse des places de conseillers et de présidents. » On lit dans les

ter. Durant les cinquante ans qui précèdent la Révolution française, l'épiscopat est devenu l'apanage exclusif des gentilshommes. Un Huet, un Mascaron, un Fléchier¹, un Massillon, un Bossuet peut-être, malgré leurs vertus, leur science, leur éloquence ou leur génie, auraient été trouvés, je le crains, trop petites gens pour porter la mitre.

Les raisons ne manquaient pas pour attribuer ainsi à une caste les grandes situations dans l'Église. Si la noblesse, disait-on, a consenti à ce que le clergé fût le premier ordre de l'État, c'est à condition de lui fournir ses chefs. Ouvrir les portes de l'épiscopat à toutes les classes, c'est encourager toutes les intrigues sous prétexte de récompenser tous les talents. La religion relevée par un grand nom est plus imposante. Quelle figure ferait un modeste plébéien à la tête d'un diocèse, en face des grands seigneurs avec lesquels ses fonctions le mettent journellement en contact. Le gouvernement, pour mieux placer le clergé sous sa dépendance, pourrait « le ravalier » en prenant ses principaux membres dans la roture. En déshéritant ainsi les gentilshommes d'une longue possession, la noblesse ne serait comptée pour rien sans que le mérite fût assuré d'être compté pour quelque chose. L'épiscopat, perdant l'éclat de son origine, tomberait dans l'avilissement. Renoncer à la naissance, c'est laisser perdre ce grand ton, cette distinction de manières, cette foi solide, héritage des ancêtres,

Mémoires d'AUGEARD, p. 345 et seq. : « Il était défendu de recevoir dans les cours souveraines tout sujet qui n'avait pas au moins deux degrés de noblesse. » Le parlement de Bordeaux tarda deux ans à installer le président Dupaty, sous prétexte qu'il n'était pas né gentilhomme, bien qu'il fût déjà conseiller depuis longtemps.

1. Bien qu'on fût moins exclusif au xvii^e siècle, la roture n'était pas cependant alors une recommandation pour l'épiscopat. Fléchier passait pour le fils d'un marchand de chandelles. D'ALEMBERT (*Eloge de Fléchier*) raconte qu'un prélat courtisan, « n'ayant que ses aïeux pour mérite, » se trouvait déshonoré d'avoir en Fléchier un confrère que « Dieu avait fait éloquent, charitable et vertueux, mais n'avait pas fait gentilhomme ». — « Avec votre manière de penser, lui dit un jour l'évêque de Nîmes, je crains que si vous étiez né ce que je suis, vous n'eussiez fait que des chandelles. » Le maréchal de la Feuillade, raconte encore d'Alembert, voulant se dédommager de ses adulations pour Louis XIV par des airs de hauteur envers Fléchier, osa lui dire un jour : « Je ne vois en vous, Monsieur, qu'un petit bourgeois de Nîmes. Avouez que votre père serait bien étonné de voir ce que vous êtes. » — « Peut-être moins étonné qu'il ne vous semble, répondit Fléchier, car ce n'est pas le fils de mon père, c'est moi qu'on a fait évêque. »

cette politesse de mœurs, et pour parler avec le xviii^e siècle, « cette tendresse d'âme, cette culture d'esprit, cette cordialité vis-à-vis des égaux, cette affabilité touchante, » qui ont toujours été l'apanage de la noblesse¹.

Nous venons de résumer en quelques mots le plaidoyer opposé sous Louis XV par les tenants de l'aristocratie aux patrons de l'abbé de Beauvais, qu'il s'agissait de faire évêque. Pour son malheur, il était Beauvais tout court, bien que, selon l'usage assez généralement observé alors pour les gens de mérite, la particule fût venue se ranger d'elle-même devant son nom comme la clef nécessaire de la considération et des honneurs. L'abbé de Beauvais avait des vertus et des talents. Il avait prêché avec éclat le sermon de la Cène devant le roi², le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française, celui de saint Augustin devant l'assemblée générale du clergé. Prédicateur à la cour, félicité au pied de la chaire par le père de Louis XVI, déjà grand vicaire de M. de Broglie, évêque de Noyon, recommandé par les plus hauts dignitaires de l'Église, appuyé de tout le crédit de Mesdames de France, des instances pressantes de M. de Bezons, évêque de Carcassonne³, auprès du cardinal de la

1. L'abbé PROYART (*Louis XVI détrôné avant d'être roi*, p. 257), dit de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la Feuille : « Quoique personnellement étranger à la noblesse, ce n'en avait pas moins été parmi les nobles que ce prélat s'était appliqué à découvrir les sujets dignes de siéger au rang des premiers pasteurs, persuadé qu'il était qu'unie aux humbles et sublimes vertus de l'apostolat, une naissance distinguée leur donne plus d'élevation encore et de caractère, toujours du moins plus de cette considération extérieure utile à un premier pasteur, soit qu'il ait à imposer le respect à des coopérateurs, soit qu'il lui faille soutenir les intérêts de la religion auprès des grands, ou ménager ceux des peuples auprès du gouvernement. » A en croire les *Mémoires* du cardinal de BERNIS, publiés par F. Masson (*Mémoires et lettres du cardinal de Bernis*, 1878, 2 vol. in-8. I, 83). Boyer n'avait aucune connaissance du monde ni de la cour. « Le duc de Duras lui demandait un jour une petite abbaye pour l'abbé de Durfort ; M. de Mirepoix l'éconduisit en lui disant que les abbayes étaient faites pour les gens de qualité. Le précepteur de M. le Dauphin ignorait donc que Durfort est le nom de maison des seigneurs de Duras. »

2. Tous les ans, les rois de France lavaient les pieds à douze pauvres le jeudi saint, en présence de la cour et des courtisans.

3. Mgr de Bezons écrivit à Mesdames, filles de Louis XV : « Mesdames, sachez qu'un homme qui, comme M. de Beauvais, appartient par son mérite aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fléchier et aux Mascaron, peut le disputer aux plus nobles familles du royaume. » Le même évêque écrivit à ce sujet au cardinal de la Roche-Aymon : « Monseigneur, si je croyais que la noblesse fût la principale condition requise pour l'épiscopat, je foulerais ma crosse aux pieds et je renoncerais à la haute dignité dont je suis revêtu. » *Vie de M. de Beauvais*, par l'abbé SAMBUCY, 1842, in-12.

Roche-Aymon, c'est à grand'peine qu'il arriva à vaincre l'obstacle de sa modeste naissance. Il est enfin nommé, en 1774, à un des plus petits sièges du royaume, à un des plus éloignés de Paris, à l'évêché de Senz. Ce fut un événement, au point que l'abbé Maury, prêchant l'année suivante le panégyrique de saint Augustin devant l'assemblée du clergé de France, crut devoir s'écrier, en se tournant vers le nouvel évêque de Senz : « Vous avez déjà pu remarquer que saint Augustin fut, selon l'usage de son siècle, un de ces pontifes élevés au plus éminent caractère de consécration qu'imprime le Saint-Esprit par la seule supériorité reconnue de leurs mérites..., je veux dire un de ces prélats qu'un aveugle préjugé croit peut-être abaisser, mais qu'il rehausse encore sans le vouloir, en les appelant des *hommes de fortune*, tandis qu'ils sont les seuls évêques au contraire pour qui la fortune n'a rien fait ¹. » Avec ce système de recrutement, on était arrivé à composer un épiscopat de gentilshommes. En 1789, sur les cent trente évêques de France, nous ne trouvons pas un seul roturier ². M. de Beauvais lui-même avait

1. « Dans l'église et l'épiscopat, les dignités les plus lucratives étaient devenues le partage presque exclusif de la classe noble. On avait abandonné à cet égard les principes suivis constamment par Louis XIV. » *Mémoires de TALLEYRAND*, t. I, p. 117. — Les *Mémoires d'AUCEARD* disent à ce sujet, après avoir constaté qu'il y avait autrefois des évêques pris en dehors de la noblesse : « Pourquoi dans les règnes de Louis XV et de Louis XVI, n'en trouve-t-on qu'un seul exemple, qui est dans la personne de l'évêque de Senz ? Les évêques et les ministres de la feuille n'avaient pas honte de dire que les évêchés n'étaient faits que pour les gens de qualité. » — M^{me} CAMPAN, dans ses *Mémoires* (édit. Berville et Barrière, t. I, p. 236-237), après avoir parlé des conséquences militaires du règlement de 1781, ajoute : « Une autre décision de la cour, qui ne pouvait être annoncée par un édit, fut qu'à l'avenir tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes, seraient l'apanage de la noblesse. » L'abbé de Boulogne, futur évêque de Troyes dans notre siècle, dira dans une notice sur M. de Beauvais : « Au milieu du XVIII^e siècle, le mal réel était que les ancêtres tenaient lieu de mérite, dans ce que les places saintes étaient le patrimoine exclusif d'une classe privilégiée que l'on accoutumait par là à compter les titres pour tout et la vertu pour rien. » L'abbé de Boulogne, déjà prédicateur de grand renom sous l'ancien régime, avait souffert lui-même de cet ostracisme. Il était Boulogne tout court, quoique de famille bourgeoise ; mais le public, voyant en lui un homme de mérite, faisait précéder son nom de la particule qu'il finit par adopter lui-même, une fois évêque après le Concordat. Il était de trop petite naissance pour obtenir un évêché sous l'ancien régime. Cf. *M. de Boulogne*, par l'abbé DELACROIX, 1886, in-12.

2. En parcourant les noms des évêques en 1789, on en trouve quelques-uns sans particule ; mais il ne faut point oublier que la particule devant un nom n'était pas une preuve de noblesse, ni l'absence de particule une preuve de roture. Les bourgeois riches et vivant noblement, comme on parlait alors, c'est-à-dire n'exerçant aucun métier, s'étaient attribué cette petite distinction qui ne donnait pas de privilège et qui correspondait à peu près au titre d'*esquire* en Angleterre (Léonce de LAVERGNE, *les Assem-*

disparu, ayant donné, en 1783, sa démission de l'évêché de Senz. Pas un évêque ne faisait tache, à la veille de la Révolution, dans le riche armorial de la prélature.

blées provinciales sous Louis XVI, 1863, p. 72-73.) Cet usage, que Molière tourne en ridicule dans *l'École des femmes*, s'était surtout répandu pendant le XVIII^e siècle, à mesure que le tiers état devenait propriétaire du sol. La preuve que la particule n'est pas le signe nécessaire de la noblesse, c'est que de très grands noms parlementaires, tels que les Molé, les Pasquier ne l'avaient pas. Bossuet était d'une petite noblesse de robe ; sa famille avait des armoiries. Les Bossuet étaient traités de *noble homme* depuis François 1^{er}, qui sans doute les anoblit quand un Bossuet fut échevin. La famille de Fléchier avait des armoiries et une petite noblesse conférée par le pape. Nous trouvons sur la liste des évêques, en 1789, François Moreau, évêque de Vence, puis de Mâcon ; il appartenait à une vieille famille parlementaire. Cf. HOZIER, *Armorial général*. Mgr d'Osmond, évêque de Comminges, signa longtemps Osmond. Il avait pourtant pour ancêtre l'un des barons qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre.